


| | | |
|---|---|--|
|  | VACANCE DE POSTE | |
| | Un maître de conférences Section CNU 21 et/ou Discipline Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux | |
| | <u>Date de prise de fonction</u> Vacant à partir du 01/10/2026 | <u>Mode de recrutement</u> Recrutement/Mutation |

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;
- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;
- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;
- AAP ExcellencES, avec son projet DiversitES qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;

- AMI Compétences et Métiers d’Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l’industrie.

L’UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l’AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;

- Campus N, projet lauréat de l’AMI Compétences et Métiers d’Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L’UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d’un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

Activités d’enseignements :

La personne recrutée dispensera prioritairement des cours en histoire ancienne et médiévale. Elle pourra aussi être amenée à intervenir dans des enseignements abordant de manière plus transversale d’autres périodes de l’histoire (épistémologie, historiographie, paléographie, archéologie, etc.). Elle assurera des cours de méthodologie destinés à donner aux étudiants une maîtrise suffisante des démarches, outils et méthodes propres au travail d’un historien. Elle interviendra prioritairement dans la licence d’Histoire, avec des enseignements qui pourront également s’adresser à des non-spécialistes dans le cadre de cours mutualisés avec d’autres licences. Elle interviendra également en master (MEEF/M2E à l’INSPÉ et HPSI au département LLSH notamment). Elle pourra assurer des cours dans d’autres mentions de licence. Elle disposera d’une solide expérience pédagogique, incluant la mobilisation des outils numériques dans ses enseignements.

Des compétences en histoire de l’art, sur l’histoire de la Nouvelle-Calédonie et de l’Océanie seraient appréciées.

Dans une université à taille humaine, un fort engagement collectif est attendu, tant dans le suivi des étudiants et étudiantes (stages, mémoires, divers encadrements pédagogiques) que dans la participation au fonctionnement administratif et pédagogique des formations et à la vie du département.

Activités de recherche :

La personne recrutée sera rattachée à la nouvelle UR SHS de l’UNC. Elle contribuera à la mise en œuvre de son projet scientifique en apportant sa contribution aux travaux menés dans le cadre des trois axes fédérateurs de l’unité, en particulier *Traces et récits*, qui explore les traces matérielles et immatérielles du passé et les processus de patrimonialisation, et *Réussite éducative, santé et pluralités sociales, linguistiques, culturelles* qui vise notamment à favoriser l’épanouissement et l’émancipation en milieu scolaire et académique.

La personne recrutée pourra développer des travaux de recherche relevant du champ de l’histoire ancienne/médiévale à condition de les ancrer dans le contexte régional : comment enseigner l’histoire ancienne ou médiévale de l’Occident et de l’Orient dans le Pacifique ? quelle place peuvent/doivent prendre/conservent les humanités dites « classiques » dans les cursus scolaires et universitaires ? Ces questionnements, à la croisée de l’histoire et de son enseignement, auront à trouver des résonances dans la nouvelle UR SHS auprès des collègues spécialistes des sciences de l’éducation. La mise en réseau avec les historiens antiquisants/médiévistes (principalement anglophones) de la région et qui font face aux mêmes enjeux de décentrement sera primordiale.

Enfin, des approches comparatistes avec les mondes océaniques (histoire connectée, circulations maritimes, thalassocraties, représentations de l'altérité, transferts culturels, approches spatiales et temporelles des sociétés humaines, etc.) sont des champs à explorer en interdisciplinarité.

Une sensibilité particulière sur les thématiques « Science et société » et « humanités numériques » sera appréciée.

La personne recrutée aura vocation à participer à la structuration et au rayonnement de la recherche et s'inscrira dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux de collaboration scientifique.

Contacts utiles :

Gilles PESTANA, directeur du département Lettres, Langues et Sciences Humaines : gilles.pestana@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les pièces obligatoires à fournir dans ODYSSEE sont mentionnées dans l'arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors.

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 11/06/2026

Modalités d'accueil d'un enseignant-chercheur recruté par voie de concours ou muté

- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités lors de la présence sur le territoire¹
- **Le cas échéant, perception d'indemnités d'éloignement** : 3 fractions de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge (1 fraction versée à la prise de fonctions et 2 fractions 2 ans plus tard)

Conditions d'éligibilité :

- *L'affectation en Nouvelle-Calédonie doit entraîner pour l'agent concerné un déplacement effectif pour aller servir en dehors du territoire dans lequel est situé le centre de ses intérêts matériels et moraux ;*
- *Pour les enseignants titulaires : il leur faut également avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996).*
- **Le cas échéant, perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

| | Montant | Total perçu |
|----------------------|---------|-------------|
| Enseignant-chercheur | 9 936 € | 9 936 € |
| Conjoint | 6306 € | 16 242 € |
| Par enfant à charge | 1171 € | 17 413 € |

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) :

- *pour les PRAG-PRCE titulaires nommés dans le corps des MCF et les MCF titulaires nommés dans le corps des PR : sans condition de service ;*
- *pour les MCF ou PR titulaires faisant l'objet d'une mutation : justifier d'un service d'au moins quatre ans avant le recrutement en Nouvelle-Calédonie.*

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation